© Drogues Info Service - 3 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Prise de sang / cbd

Par Profil supprimé Postée le 07/10/2019 20:05

> Bonjour , il y a un ans jai eu des problèmes avec la justice et dans quelque temp jai une prise de sang pour voir si je consomme encore il faut donc que j'arrête de fumer le thc et je voulais savoir si le cbd avec moin de 0,2 %thc (conforme à la loi) était visible à la prise de sang et je voulais savoir si c'étais punissable. Et je voulais aussi savoir si je fume par exemple une cigarette avec de la résine de cbd a 0,2% thc et que j'en fume un autre un peut plus tard le taux dans mon corp sera de 0,4% ?

Mise en ligne le 11/10/2019

Bonjour,

Le cannabidiol est un cannabinoïde présent dans le cannabis. Nous vous précisons que le taux de 0.2 % de THC n’est pas un seuil de présence de THC dans le produit fini mais dans la plante elle-même. Or, des contrôles réalisés dans certains produits présentés comme contenant du CBD ont révélé la présence de THC. La présence de THC dans les produits finis, quel que soit son taux, est interdite. Il convient donc d'être particulièrement vigilant sur les produits de CBD que vous vous procurez.

La présence de CBD dans le sang ne constitue pas une infraction, donc en principe, le CBD n'est pas recherché dans le sang. Nous vous indiquons un lien vers le site de la Mildeca qui donne des précisions sur la législation du CBD.

Avant de faire votre prise de sang, nous vous rappelons qu'il est important de tenir compte de la durée de positivité au THC après l'arrêt de la consommation de cannabis (contenant du THC). Nous vous proposons en bas de page un lien vers le tableau des durées de positivité.

Si vous rencontrez des difficultés pour arrêter votre consommation ou si vous souhaitez faire le point sur votre consommation de cannabis, vous pouvez contacter un écoutant de Drogues Info Service au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit), 7j/7 de 8 heures à 2 heures ou par chat de 14 heures à minuit.

Cordialement.

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité
- Législation CBD-MILDECA